



## **La CGT est une organisation syndicale, pas un « partenaire social »**

La CGT refuse la terminologie utilisée par la direction visant à présenter les organisations syndicales comme de simples « partenaires sociaux ».

La CGT est avant tout une organisation syndicale indépendante, créée pour défendre les intérêts des salariés, leurs droits, leurs salaires, leurs conditions de travail et leurs revendications.

Le rôle d'un syndicat n'est pas d'accompagner les orientations de la direction ni de cautionner des décisions déjà prises.

Notre rôle est :

- de défendre les salariés ;
- de porter leurs revendications ;
- de combattre les injustices ;
- de faire respecter le droit du travail ;
- de construire un rapport de force favorable aux travailleurs.

La notion de « partenaire social » entretient l'idée que syndicats et employeurs auraient les mêmes intérêts.

Ce n'est pas la réalité.

Les salariés et les employeurs n'occupent pas la même place dans l'entreprise et leurs intérêts peuvent être divergents.

La CGT ne se considère pas comme un partenaire de gestion de l'employeur, mais comme une organisation syndicale au service exclusif des travailleurs.

Nous refusons toute confusion entre :

- les représentants de la direction ;
- les salariés ;
- les organisations syndicales.

### **La CGT revendique**

- le respect de l'indépendance syndicale ;
- la reconnaissance du rôle des syndicats ;
- un véritable dialogue basé sur les revendications des salariés ;
- le respect des représentants du personnel.

La CGT continuera à défendre les travailleurs avec détermination et indépendance.

## **Salariés, pas « collaborateurs »**

La CGT refuse que l'employeur remplace le mot « salarié » par le terme « collaborateur » dans sa communication.

Les mots ont un sens.

Un salarié est une personne liée à un employeur par un contrat de travail, avec des droits, une qualification, un salaire et une protection collective.

Le terme « collaborateur » cherche à masquer la réalité du lien de subordination existant dans l'entreprise.

Derrière ce vocabulaire prétendument moderne se cache une volonté de banaliser les rapports de travail et d'effacer les réalités sociales vécues par les salariés.

Nous ne sommes pas des « collaborateurs » au service d'un projet commun décidé sans nous.

Nous sommes des salariés avec des droits, des revendications et des intérêts à défendre.

La CGT rappelle que :

- les salariés produisent les richesses de l'entreprise ;
- les droits sociaux ont été obtenus par les luttes syndicales ;
- le respect commence par l'utilisation de termes clairs et honnêtes.

Changer les mots ne changera jamais la réalité du travail, des conditions d'emploi ni des revendications des salariés.

### **La CGT exige**

- le respect du terme « salarié » dans les communications internes ;
- l'arrêt des formulations visant à masquer les rapports sociaux dans l'entreprise ;
- le respect des travailleurs et de leurs représentants.

La CGT continuera à défendre les droits, la dignité et la reconnaissance des salariés.